

*Ministère de la Décentralisation et de la Fonction Publique*

*La Ministre*

*Paris le* 11 SEP. 2015

Madame le Secrétaire Générale,

Je vous ai adressé, le 17 juillet dernier, le projet d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, désormais ouvert à la signature à l'issue d'une négociation de plusieurs mois qui s'est achevée le 9 juillet dernier. Contrairement à ce que laisse entendre un article du journal les Echos hier jeudi 10 septembre, je vous confirme qu'il n'est en aucun cas envisagé de rouvrir cette négociation désormais terminée : c'est bien le texte définitif qui est soumis à votre signature.

Je souhaite par ailleurs vous apporter une précision sur un point particulier, sur lequel des questions ont été soulevées après le 17 juillet, concernant l'impact du projet d'accord sur la durée de la carrière de certains agents de la catégorie C. Celui-ci comme vous le savez prévoit une harmonisation des durées de carrière et un cadencement unique des avancements d'échelon dans les corps et cadres d'emplois des trois versants de la fonction publique, qui devront faire l'objet d'une transposition réglementaire. Si l'accord est signé majoritairement, il sera tenu compte dans cette transcription réglementaire de la situation particulière des agents des deux premiers grades de la catégorie C (C1 et C2) en écourtant la durée de la carrière dans chacun de ces grades (25 ans au lieu de 26 ans).

Je vous prie de croire, Madame le Secrétaire Générale, à l'assurance de ma meilleure considération.



Marylise LEBRANCHU

Madame Brigitte JUMEL  
Secrétaire Générale  
Union des fédérations des fonctions publiques  
et assimilés - CFDT  
47-49, avenue Simon Bolivar  
75950 Paris cedex 19